

DELIBERATION N° 21_09_08

Assemblée Générale du 4 octobre 2021

OBJET : Soutien aux candidatures des 3 membres de l'Eurorégion aux European Digital Innovation Hubs (EDIH) pour 2021.

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifiant le règlement (CE) 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Vu le rapport ci-dessus de soutien aux candidatures des 3 membres de l'Eurorégion aux European Digital Innovation Hubs (EDIH) pour 2021.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1 :

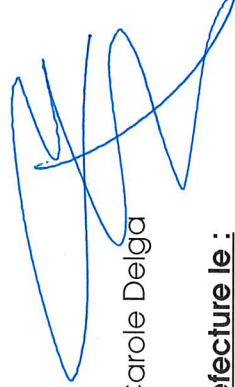
Tel que présentée dans le rapport, l'assemblée approuve le soutien aux candidatures des 3 membres de l'Eurorégion aux European Digital Innovation Hubs (EDIH) pour 2021.

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer les lettres ou accords de soutien pour chacune des candidatures présentées par ses membres aux EDIH.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

La Présidente en exercice,
Présidente de la Région Occitanie



Carole Delga

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le



ID : 031-130007511-20211004-210908FR-DE

OBJET : Soutien aux candidatures des 3 membres de l'Eurorégion aux European Digital Innovation Hubs (EDIH) pour 2021.

Préambule :

Dans le cadre des priorités de la Commission Européenne pour 2021/2027 et en lien avec le Digital Europe Programme, l'appel à candidature pour des European Digital Hubs (EDIH) a été lancé en 2020 dans sa première phase à l'échelle nationale, c'est à dire géré par les états membres.

Les 3 régions membres de l'Eurorégion se sont présentées comme chef de file ou partenaire pour mettre en place un EDIH sur leur territoire. Elles ont toutes trois été retenues par leurs états respectifs pour passer à la deuxième phase, à l'échelle européenne.

Objectif :

Dans le cadre de leur préparation à la deuxième phase de la candidature aux EDIH et afin de leur donner plus de chance de réussite au moment de leur sélection, il est nécessaire que chacune des propositions montre un volet de coopération internationale ambitieux avec d'autres territoires européens sur ce domaine-là.

Aussi, en attendant la sortie officielle de l'appel à projets prévue en septembre, les 3 régions membres se sont réunies sous l'égide de l'Eurorégion en juin dernier pour travailler conjointement sur des synergies possibles entre leurs candidatures

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé que l'Eurorégion signe une lettre ou un accord de soutien avec chacune des 3 propositions.

Chaque membre fera référence dans sa proposition aux synergies existantes entre les Régions membres de l'Eurorégion. Celle-ci sera nommée comme étant un catalyseur de ces initiatives conjointes entre les 3 territoires sur le volet innovation et notamment les politiques de digitalisation.